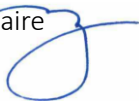


*Pour une information plus rapide des collaborateurs, ce procès-verbal, établi sous la responsabilité du secrétaire de l'instance, est affiché avant son approbation définitive lors de la prochaine réunion de l'instance.*

Comité Social et Économique

Le secrétaire



## PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE

### DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE DE BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS

DU 4 MARS 2024

La réunion est présidée par Xavier de BEAULAINCOURT, assisté de Damien LEFRANCOIS et Céline MARIE de la Direction des Ressources Humaines.

#### **1. Consultation relative au projet de versement d'un supplément d'intéressement au sein du groupe « Bouygues Travaux Publics – Bouygues Travaux Publics Régions France – Bouygues Construction Expertises Nucléaires »**

Le Comité Social et Économique est informé et consulté sur le projet de versement d'un supplément d'intéressement aux collaborateurs du groupe « Bouygues Travaux Publics – Bouygues Travaux Publics Régions France – Bouygues Construction Expertises Nucléaires ».

Les dispositions légales permettent en effet à un employeur de décider de verser un supplément d'intéressement en année N, sous réserve de remplir les conditions suivantes :

- L'entreprise doit être couverte par un accord d'intéressement au titre de l'exercice N-1,
- Les résultats économiques de l'année N-1 doivent permettre le versement d'un intéressement en année N.

Le supplément d'intéressement permet ainsi à l'entreprise de verser à ses collaborateurs une somme qui vient compléter la prime d'intéressement.

Cette année, les résultats économiques des sociétés du périmètre de l'accord permettent d'atteindre le seuil de déclenchement de l'intéressement, conformément aux dispositions de l'accord du groupe « Bouygues Travaux Publics – Bouygues Travaux Publics Régions France – Bouygues Construction Expertises Nucléaires » relatif à l'intéressement signé le 28 juin 2023. Une prime d'intéressement sera donc versée aux collaborateurs sur la paie d'avril 2024 et/ou placée fin mai 2024, en fonction de leur choix exprimé.

La Direction souhaite verser un supplément d'intéressement aux collaborateurs du Groupe « Bouygues Travaux Publics – Bouygues Travaux Publics Régions France – Bouygues Construction Expertises Nucléaires » et donc aux collaborateurs de la société Bouygues Travaux Publics.

Cette décision devrait être formalisée par une Décision Unilatérale de la Direction de chaque société du groupe « Bouygues Travaux Publics – Bouygues Travaux Publics Régions France – Bouygues Construction Expertises Nucléaires ».

L'enveloppe distribuée au titre du supplément d'intéressement pour la société Bouygues Travaux Publics serait de **181 177€** à répartir entre les bénéficiaires selon les critères prévus par l'accord d'intéressement.

Les collaborateurs disposeraient des mêmes modalités de choix entre versement ou placement de cette somme que pour l'intéressement.

Il est précisé que le supplément d'intéressement est soumis au même traitement fiscal et social que l'intéressement :

- Si le collaborateur opte pour un versement sur son compte bancaire, les sommes sont exonérées de cotisations sociales, hors CSG/CRDS mais sont soumises à l'impôt sur le revenu

- Si le collaborateur opte pour un placement des sommes sur le PEE ou le FCPE, les sommes placées bénéficient d'une exonération sociale (hors CSG/CRDS) et fiscale, en contrepartie d'un blocage pendant 5 ans.

Il est précisé que le supplément d'intéressement serait versé sur la paie de mai 2024 et/ou placé fin juin 2024, en fonction du choix exprimé par le bénéficiaire.

Enfin, il est indiqué en séance que lorsque les collaborateurs se connecteront sur le site d'AMUNDI afin de réaliser leur choix de paiement et/ou placement, 2 choix seront à réaliser :

- Un pour l'intéressement
- Un pour le supplément d'intéressement

La consultation est approuvée à l'unanimité par les membres du Comité Social et Économique.

## Le prochain Comité d'entreprise aura lieu le 29 mars 2024

### Étaient présents :

- Représentants de la Direction : Xavier de BEAULAINCOURT - Damien LEFRANCOIS – Céline MARIE
- Invité : /
- Secrétaire de séance : Paul GABET (CFTC)
- Elus FO : **Titulaires** : Lydie PESSINE - Didier SEGARD – Fabrice SANTESTEBAN - Fernando GOMES FERREIRA – Christophe MAS
- Suppléants** : Leïla LARBI – David DIEUDE – Alain JACQUES - Philippe LEJEUNE – Fatima SALIH – Axelle PONIAS HIRARD
- Elus CFTC : **Titulaires** : Caroline EGELS - Frédéric FAILLY – Marie FERNANDEZ - Eddy BOURSIER
- Suppléants** : Jimmy BILLAUD - Patrick PETITHOMME – Maxime RAMOND – Alexandra GEHIN - Fouad AKERMOUCH
- Représentante syndicale : Justine CHANDENIER (CFTC)
- Absents excusés : Miloud BELAKHDAR (CFTC) – Abdsalem Kamel ADJOUJ (FO) – Moulay El Mustapha CHARAF (FO) - Caroline ALLAVENA (FO) - Lotfi ZIATINE (CFTC) – Carlos Alberto MARQUES GONCALVES (CFTC) - Xavier BERTRAND (CFTC) – Karim SERHANE (FO) – Saïd KHERBOUCHE (CFTC) – Oscar MONTEIRO DOS REIS (FO) – Stéphane QUENNEHEN (CFTC) - François MARIAYE (CFTC) – Marija RABAUD (CFTC) – Abdelkader AMQRANE (FO) - Florival SANTOS FERREIRA RITA (FO) - Aude BABLED (CFTC)

Le secrétaire